



Procès-verbal du COMITE SYNDICAL

Séance du 10/01/2020

Nombre de Délégués :

En exercice	120
Présents	62
Votants	65

L'an deux mille vingt, le dix janvier, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : le 15/12/2019

Etaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX,
LA ROQUE GAGEAC : M. Bernard PICHENOT, M. Jérôme PEYRAT,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : Mme Sylvie JESINGHAUS, M. Didier DELIBIE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. Dominique. THIBART,
ST VINCENT DE COSSE :
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Christine DANGREMONT,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
TAMNIES : Mme Valérie CHIOTTI,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Eric GAUTHIER,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FENELON :

ARCHIGNAC : M. Joël PARKITNY,
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CARSAC AILLAC :
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
JAYAC :
ORLIAGUET :
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : M. Ghislain FOURREAUX,
PRATS DE CARLUX : Mme Héroïse MARADENE,
ST CREPIN ET CARLUCET : Mme Magalie LOPEZ,
ST GENIES :
ST JULIEN DE LAMPON :
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SIMEYROLS :
VEYRIGNAC : M. Cyril BREAU, Mme Claude DENIS,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC : M. Cyril VIELESCOT,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, Mme Marie-Françoise ROUBERGUE,
CENAC ET ST JULIEN : M. Jean-Luc BRUGUES, Mme Huguette ROBISSOUT,
DAGLAN :
DOMME : M. Francis COUSIN,
FLORIMONT GAUMIER :
GROLEJAC :
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,

ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST LAURENT LA VALLEE :
ST POMPON :
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

FANLAC : M. Christian MESPOULEDE,
LA CHAPELLE AUBAREIL :
LES EYZIES : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES :
MONTIGNAC : Mme Marie HIAUT,
PEYZAC LE MOUSTIER :
COLY- ST AMAND : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST LEON SUR VEZERE : M. David LESPINASSE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
THONAC :
VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Odile ROUX,

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DORDOGNE ET FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY, M. Julien ULDRY,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU,
MEYRALS : Mme Jacqueline JOUANEL, M. Philippe DAURY,

Excusés :

ST GENIES : M. Michel LAJUGIE
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP, M. David GOURVAT, M. M. Michel DENECHÉAU, M. Henri GALINAT,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE
ST VINCENT DE COSSE : M. Georges De MEYERE,

Procurations :

CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN donne pouvoir à M. Jean-Claude JOINEL
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT donne pouvoir à Ghislain FOURREAUX,
DOMME : M. J-Claude CASSAGNOLE donne pouvoir à M. Francis COUSIN

Mme Marlies CABANEL a été élue secrétaire de séance.

Le Président demande s'il y a des observations particulières sur le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2019. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions diverses.

.....

1- Budget primitif 2020 du budget général du SICTOM

Monsieur le Président donne lecture du Budget Primitif relatif au Budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR, de l'exercice 2020, chapitre par chapitre, ainsi que des pièces annexes s'y rapportant, à l'exception du report des restes à réaliser de l'exercice précédent, du report des excédents, des déficits et des affectations des résultats, inconnus à ce jour.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif relatif au Budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR pour l'exercice 2020, chapitre par chapitre, ainsi que les pièces annexes, qui se présentent ainsi :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	4 082 000.00 €
	Recettes :	4 082 000.00 €
<u>EXPLOITATION</u>	Dépenses :	7 623 000.00 €
	Recettes :	7 623 000.00 €

- **Dit** que le report des restes à réaliser de l'exercice 2019, le report des excédents et des déficits et les affectations des résultats s'effectueront lors du budget supplémentaire, consécutivement au compte administratif 2019.

2- Budget primitif 2020 du budget SPIC « Périgord Noir Environnement »

Monsieur le Président donne lecture du Budget Primitif relatif au Budget SPIC « Périgord Noir Environnement », de l'exercice 2020, chapitre par chapitre, ainsi que des pièces annexes s'y rapportant, à l'exception du report des restes à réaliser de l'exercice précédent, du report des excédents, des déficits et des affectations des résultats, inconnus à ce jour.

Ceci exposé,

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Adopte** le budget primitif relatif au Budget SPIC « Périgord Noir Environnement » pour l'exercice 2020, chapitre par chapitre, ainsi que les pièces annexes, qui se présentent ainsi :

<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	380 000.00 €
	Recettes :	380 000.00 €
<u>EXPLOITATION</u>	Dépenses :	785 000.00 €
	Recettes :	785 000.00 €

- **Dit** que le report des restes à réaliser de l'exercice 2019, le report des excédents et des déficits et les affectations des résultats s'effectueront lors du budget supplémentaire, consécutivement au compte administratif 2019.

3- Rémunération des contractuels

Monsieur le Président précise au Comité Syndical qu'il convient de se prononcer à nouveau pour fixer la rémunération des personnels non titulaires : CDD recrutés principalement pour renforcer les équipes lors de besoins occasionnels ou saisonniers, ou en remplacement des agents en position de maladie.

Ceci exposé, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Fixe** les rémunérations des personnels contractuels du SICTOM du PERIGORD NOIR selon détails ci-après :

- **Adjoint Technique** : Indice Brut 351 - Majoré 328- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
- **Adjoint administratif** : Indice Brut 347 - Majoré 325 - au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
- **Ambassadeur de Tri** : Indice Brut 347 - Majoré 325- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires et congés payés s'il y a lieu.
- **Agent de communication** : Indice Brut 348 - Majoré 326- au prorata du temps de travail hebdomadaire de 35/35^{ème}, augmenté des indemnités réglementaires s'il y a lieu.

- **Autorise** le Président à signer les contrats et avenants aux contrats à intervenir.

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020

4- Tarifs 2020 du budget général du SICTOM

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables durant l'exercice 2020 pour l'activité du budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR.

Une précision est demandée sur la différence de prix figurant sur le projet de délibération entre le prix de transport de la collecte sélective et des déchets propres et secs, à 19.49€/Km et le prix du détour effectué pour la collecte des aires de repos de 18.92€/Km.

Il s'agit en effet d'une erreur. Le prix de 19.49€/Km s'applique aux deux prestations.

Après avis du Bureau Syndical, réuni en date du 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs applicables dans le cadre du budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR pour l'exercice budgétaire 2020, comme suit :

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET BIO-DECHETS :

Prix du traitement	258,50 €/T
Prix du transport	19,49 €/Km

COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS "PROPRES ET SECS" :

Prix du traitement	125,00 €/T
Prix du transport	19,49 €/Km

COLLECTE DES AIRES DE REPOS :

Collecte des corbeilles.....	269,00 €/T
Prestation.....	24,60 €/Heure
Détour effectué pour la collecte.....	19,49 €/Km

LOCATION DE SALLE

SALLE DE REUNION : Location à la demi-journée.....	80,00 €
SALLE DE REUNION : Location pour la journée	150,00 €
SALLE « la Périgourdine » : Location à la journée.....	50,00 €

VENTE DE MATERIEL DE PRE-COLLECTE AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS

Bacs, Sacs, ...	Au prix d'achat TTC	
Composteurs environ 320 litres	Le premier gratuit - Les suivants	10,00 € l'unité
Composteurs environ 640 litres		20,00€ l'unité
Bac d'occasion vendu en l'état		20,00€ l'unité

(avec roues, barre de préhension ventrale, en fonction des stocks disponibles)

DEPOTS EN DECHETERIES

Apports divers des professionnels : selon le tarif départemental établi par le SMD3

DROITS D'ACCES DANS LES DECHETERIES :

Communes adhérentes :

Administrés - Artisans - Commerçants – Agriculteurs gratuit

Communes non adhérentes : (payé par l'usager) 11,00 €/ entrée
(Sauf communes ayant contracté une convention avec le SICTOM)

UTILISATION DU MATERIEL D'UN BUDGET DU SICTOM PAR UN AUTRE DE SES BUDGETS :

(montants nets (avec TVA) hors conducteur)

- camion seul (1 benne de 15 m³) 1,74 €/Km
- camion attelé d'une remorque (2 bennes de 15 m³) 2,52 €/Km

- **Autorise** le Président à signer les conventions de location de salle à intervenir

5- Tarifs appliqués en 2020 au budget SPIC « Périgord Noir Environnement »

Monsieur le Président expose au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les différents tarifs applicables par le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2020.

Il est observé que le prix du transport des boues (camion seul ou attelé d'une remorque) est en diminution entre 2019 et 2020.

Il s'agit d'une erreur sur le prix 2019 : il fallait lire respectivement 2,00€/Km et 2.50€/Km, prix indexés. Les prix sont donc inchangés.

Après avis du Bureau Syndical, en date du 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux tarifs hors taxes applicables dans le cadre du budget annexe du SPIC "Périgord Noir Environnement" pour l'exercice budgétaire 2020, comme suit :

PRESTATIONS EFFECTUEES :

*** Locations**

- Benne 15 à 30 m³ de 60,00 € à 78,00 €/mois ou 7,50 €/jour
- Bac roulant 770 l 12,00 €/mois

*** Installation, vidage, enlèvement des bennes et des bacs roulants**

- Installation, échange, retrait 120,00 € à 180,00 €/rotation
- en fonction de l'éloignement du client et du cahier des charges 50 % de remise sur la seconde benne en cas de bennes en duo

*** Forfait chargement grappin**

52,00 €/unité

*** Traitement**

- Cartons gratuit
- Bois non traité 55,00 €/tonne
- Déchets végétaux 15,00 €/tonne
- Gravats 14,00 €/tonne
- Métaux ferreux et non ferreux gratuit
- Films plastiques rétractables et étirables gratuit
- Polystyrène 10,50 €/m³
- Déchets divers (TGAP incluse) 113,00 €/tonne

*** Prestation avec la chargeuse (chargeuse + chauffeur)**

70,00 €/heure

*** Transport du compost / plan d'épandage (camion + chauffeur)**

- Camion seul 2,25 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,89 €/km

*** Collecte du verre auprès des professionnels**

Service à la carte : intervention individuelle à la demande d'un commerçant

- Pour la première intervention 57,00 €
- Par intervention à partir de la seconde 36,00 €

Participation forfaitaire : enlèvement régulier des caissettes de bouteilles vides (deux fois/semaine en juillet et août, une fois/semaine le reste du temps)

- Assujettis à la redevance de 2ème catégorie : 155,00 €/an
- Assujettis à la redevance de 1ère catégorie : 240,00 €/an
- Contribution hors redevance forfaitaire : 250,00 €/an

VENTE :

- Bacs roulants 240 l neuf	45,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l déchets résiduels neuf	160,00 €/unité
- Bacs roulants 770 l collecte sélective neuf	155,00 €/unité
- Bornes à verre ou à papier neuf	1 600,00 €/unité
- Sacs plastiques noirs 50 l	49,50 € le mille
- Sacs plastiques jaunes 50 l	62,00 € le mille
- Compost	10,00 €/tonne
- Bac roulant d'occasion, en l'état	20.00 €/unité

ACHAT ET VENTE DE MATIERES VALORISABLES :

- Cartons, films plastiques, métaux ferreux et non ferreux suivant cours mensuel
(Prix indexés sur les indices de référence des revues « Usine Nouvelle » et « Recyclage Récupération »)

PLATEFORME DES BOUES DE STEP: TARIFS INITIAUX POUR LA FACTURATION DES GESTIONNAIRES DES STATIONS D'EPURATION :

- **STATION D'EPURATION DE SARLAT** : location des bennes, transport et traitement des boues de la station d'épuration de Sarlat : 660,00 € par tonne de matière sèche

- **STATION D'EPURATION DE TERRASSON** : 774,80 € par tonne de matière sèche

AUTRES STATIONS D'EPURATION :*** Traitement des boues de STEP**

- Boues de siccité inférieure à 20% 79,00 €/tonne
- Boues de siccité égale ou supérieure à 20% 77,00 €/tonne

*** Location de bennes pour le transport des boues de STEP**

- Par benne 299,80 €/mois ou 10,85 €/jour

*** Transport des boues depuis une station d'épuration jusqu'à la plateforme de Marcillac (camion + chauffeur)**

- Camion seul 2,00 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2,50 €/km

Les présents tarifs sont réactualisés en fonction de l'évolution des indices intégrés aux formules de calcul de révision de prix, inscrites dans les contrats de prestations de services passés avec les exploitants.

SARL CADIOT :

- Transport et traitement des boues 425,00 € par tonne de matière sèche
- Traitement des boues uniquement 392,00 € par tonne de matière sèche

UTILISATION DU MATERIEL DU BUDGET SPIC POUR LE BUDGET GENERAL DU SICTOM (véhicule sans chauffeur) :

- Camion seul 1,45 €/km
- Camion attelé d'une remorque 2.10 €/km

UTILISATION DU TRACTEUR ROUTIER

- Utilisation du tracteur routier avec chauffeur ..1,82€/Km
- Utilisation du tracteur routier sans chauffeur ..1,33€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque avec chauffeur ..2,42€/Km
- Utilisation du tracteur routier et de la remorque sans chauffeur ..1,93€/Km

6- Tarifs applicables en 2020 au titre de la redevance spéciale (budget général)

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'il est nécessaire de définir les tarifs de la redevance spéciale applicables par le budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR, pour l'exercice 2020.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en date du 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-Dit que les tarifs de la redevance spéciale, applicables, pour l'exercice 2020, aux assujettis, pour l'élimination de leurs déchets assimilés, sont fixés comme suit :

Collecte et Traitement :

- des déchets mélangés non triés..... 27.50 €/ m³
- des déchets recyclables triés..... 8.00 €/ m³
- des bio-déchets..... 18.00 €/ m³
- Kilomètres effectués en plus des circuits de collecte des déchets des ménages..... 19.50 €/Km

Forfaits :

- forfait 1^{ère} catégorie (100 m³)..... 2 190.00 €/an
- forfait 2^{ème} catégorie (50 m³)..... 910.00 €/an

7a- Décision modificative n°2 du budget général du SICTOM pour l'exercice 2019

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu d'ajuster les écritures comptables de l'exercice 2019 du budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR aux besoins du service.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en session ordinaire, le 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier le budget général du SICTOM DU PERIGORD NOIR comme suit :

COMPTE	OBJET	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
Dépenses de fonctionnement		0	0
Compte 6453	Cotisations aux caisses de retraite		+ 22 000€
Compte 022	Dépenses imprévues	- 22 000€	
Dépenses d'investissement		0	0
Compte 1641	Charges d'emprunts		+0.03€
Compte 020	Dépenses imprévues	-0.03€	

Ramenant pour la section de fonctionnement :

- Le chapitre 012 de charges de personnel et frais assimilés à 3 254 000€ en dépenses
- Le chapitre 022 Dépenses imprévues à 25 520.84€ en dépenses
- Et la section de fonctionnement à 7 470 000€ (inchangé)

Et ramenant pour la section d'investissement :

- Le chapitre 16 de charges d'emprunts à 91 889.09€ en dépenses
- Le chapitre 020 Dépenses imprévues à 79 999.97€ en dépenses
- Et la section d'investissement à 4 605 000€ (inchangé)

7b- Décision modificative N°1 du budget SPIC « Périgord Noir Environnement » pour l'exercice 2019

Le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu d'ajuster les écritures comptables de l'exercice 2019 du budget SPIC aux besoins du service.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni en session ordinaire, le 07/01/2020, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de modifier le budget SPIC « Périgord Noir Environnement » comme suit :

COMPTE	Dépenses de fonctionnement	DIMINUTION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
Compte 6068	Autres matières et fournitures		+ 6 000€
Compte 022	Dépenses imprévues	- 3 000€	
Compte 6542	Créances éteintes	- 3 000€	
TOTAL		-6 000€	+6 000€

Ramenant :

- Le chapitre 011 de charges de personnel et frais assimilés à 333 397.68€ en dépenses
- Le chapitre 022 Atténuation de charges à 0.00€ en dépenses
- Le chapitre 65 Autres charges de gestion courante à 0.00€ en dépenses
- Et la section de fonctionnement à 757 000€ (inchangé)

8- Avenant au marché de fourniture et d'installation des bornes semi-enterrées (lot 2) : clause de révision des prix

Le Président rappelle à l'assemblée sa délibération du 02 juin 2018, déterminant notamment les caractéristiques des bornes semi-enterrées (lot 2) qui seront fournies par les Ets **SULO France**, domiciliés à SAINT PRIEST (69), selon les quantités et tarifs unitaires décrits dans l'acte d'engagement.

Il expose que, compte tenu de la durée pluriannuelle du marché, le CCAP prévoyait de réviser annuellement les tarifs, en appliquant une formule de révision liée à l'indice du cout du travail et à l'indice de production de l'industrie française. Or ceci n'a pas été mentionné dans l'acte d'engagement.

Le Président propose donc à l'assemblée de se positionner sur ce dossier.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 07/01/2020,, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Entérine** l'avenant I à l'acte d'engagement du marché de fourniture des bornes de pré-collecte relatif au **lot 2 bornes semi-enterrées**, attribué aux Ets SULO France, insérant la clause de révision des prix en reprenant les mentions indiquées dans le CCAP, article 6§b :

VARIATION DE PRIX (CCAP, article 6 §b):

En règle générale, ce marché fera l'objet de bons de commande à périodicité annuelle, comprenant les investissements nouveaux à effectuer.

1) Tranche ferme (2018) :

Le marché est composé d'une tranche ferme comprenant la fourniture et l'installation de bornes enterrées, semi-enterrées ou aériennes. Les prix unitaires de cette tranche (2018) sont fermes, non actualisables, ni révisibles.

2) Tranches ultérieures (2019-2021) :

novembre 2019 par le cabinet KPMG portant sur une mission que lui a confiée le SMD3 aux fins « d'analyser les conditions de faisabilité du plan pluriannuel d'investissement du syndicat ».

Dès la page 3 il est ainsi affirmé : « à l'issue de la période 2020-2026, le SMD3 sera l'opérateur public unique pour la collecte et le traitement des déchets de la Dordogne : intégration des activités de quatre syndicats intercommunaux et deux communautés d'agglomération ». S'ajoute à cela, en page 4, le calendrier des intégrations sur la période, fixant le transfert de collecte du SMICTOM du Périgord Noir au SMD3 à l'année 2022... !!

Il apparaît qu'une telle pratique s'apparente à vouloir imposer une fusion par la force. Outre le fait que cela s'oppose aux positions clairement affirmées à diverses reprises par les élus du SMICTOM du Périgord Noir, cette démarche exclut de toute évidence la concertation, l'expression démocratique locale ou encore la voix des élus.

Cela est d'autant moins compris localement que le SMICTOM du Périgord Noir s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche partenariale avec le SMD3, tout particulièrement sur la mise en œuvre de la redevance incitative. Lors du Comité Syndical du 13.10.2018, les élus du Périgord Noir ont ainsi soutenu, à l'unanimité la mise en œuvre de la R.I. en Dordogne.

Depuis lors, différentes problématiques financières, techniques ou logistiques relatives à cette dernière ont été remontées auprès des différentes instances du SMD3 sans obtenir de réponses claires et précises.

Plusieurs exemples peuvent être cités.

Alors que le SMD3 a conduit différentes études sur la R.I., alors que des cabinets spécialisés ont été appelés à travailler sur le sujet, nous demeurons depuis six mois dans l'attente de précisions sur les recettes de R.I. attendues au profit du SMICTOM du Périgord Noir.

Comment, dans une telle situation travailler sur un plan pluriannuel d'investissements et une programmation budgétaire à 5/10 ans alors que le SMICTOM du Périgord Noir engage près de 10 millions d'euros de travaux ?

D'autres sujets préoccupent les élus locaux : la gestion des déchets dans les cœurs de ville / la collecte des déchets en secteur sauvegardé / la production des déchets des professionnels / la gestion des événementiels nombreux sur le territoire / la mise en œuvre de la R.I. auprès des campings caristes.... sans oublier l'important sujet des campings. Alors que le Périgord Noir regroupe plus de la moitié des campings en Dordogne, et non des moindres, aucune concertation n'est menée avec les services du Périgord Noir, sauf à de rares occasions lorsqu'ils le sollicitent eux-mêmes.

Un exemple récent ne fait que conforter cette inquiétude quant aux chemins suivis par le SMD3.

Alors que la commune nouvelle des Eyzies a sollicité son adhésion dans sa complétude (Manaurie et St Cirq nouveaux venus) au SMICTOM du Périgord Noir, un courrier en date du 12.11 adressé au Maire des Eyzies (Président de la Communauté de communes) par les Co-Présidents du SMD3 lui indiquait les raisons pour lesquelles le SMD3 s'y opposerait !!

Voilà qui a de quoi susciter incompréhension. Dans la forme, ce courrier aurait au moins pour information pu être adressé au Président du SMICTOM du Périgord Noir, Vice-Président du SMD3 par ailleurs.

Quant au fond, il y aurait tant à dire... tout particulièrement que l'avis des usagers et de leurs représentants élus n'est nullement pris en compte, à divers titres.

Enfin, comme d'autres territoires, les élus du Périgord Noir ne peuvent admettre que leurs choix techniques puissent à l'occasion être remis en cause.

Dès 2014, le syndicat a engagé une réflexion majeure quant à son organisation.

Très tôt, la décision a été prise de rationaliser les modalités organisationnelles de notre structure, de contraindre les dépenses de fonctionnement, de rechercher toutes les voies de nature à répondre aux nouvelles dispositions législatives, et de fait de réduire la part des déchets résiduels en augmentant fortement la part du tri.

Les années 2016 et 2017 ont été mises à profit pour rationaliser les tournées de collecte, concentrer des points d'apports volontaires, développer le compostage individuel et collectif, renforcer la communication sur le tri.... Mais aussi pour déterminer la mise en œuvre, en Périgord Noir, de nouvelles modalités de collecte des ordures ménagères (réunions de travail / large concertation avec les élus locaux / contacts avec l'Architecte des Bâtiment de France / visites de terrain / rencontres avec les fournisseurs / échanges avec d'autres syndicats....).

Pour les tranches relatives à des exercices ultérieurs (2019 à 2021), les prix du présent marché seront révisés selon les formules suivantes :

$$Pa = Pi (0.20 + 0.30 Isa/Isi + 0.50 Ima/Imi)$$

Pour lesquelles (source <https://www.insee.fr/fr/statistiques>) :

a = actualisé (Valeur des indices à J – 3 mois, sinon, dernière valeur connue)

i = initial (indiqué dans l'offre du présent marché ou le DCE)

P = Prix unitaire HT

Is = Indice du coût du travail - Salaires et charges - Industrie (NAF rév. 2 sections B à E) - Base 100 en 2012 (Initial = 107.2 en T4 2017)

Im = Indice de prix de production de l'industrie française pour l'ensemble des marchés – CPF 08 – Autres produits des industries extractives Prix de base – Base 2015 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010535360 (Initial = 100.2 en mars 2018)

- **Dit** que les autres termes de l'acte d'engagement restent inchangés.
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Autorise** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2020, qu'ils seront reportés sur les exercices suivants pour la partie non consommée et augmentés à concurrence des bons de commandes.

9- Motion du Comité syndical

Plusieurs publications récentes, différentes interventions publiques, diverses contributions ou études... ont suscité, auprès d'une grande majorité des membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir, une très vive inquiétude quant à certaines directions empruntées par le SMD3.

Il convient de rappeler que dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Dordogne adopté le 28 avril 2016, de nombreux élus locaux ont exprimé leurs réserves quant à la mise en œuvre d'un syndicat unique de collecte et de traitement en Dordogne.

Pour ce qui concerne le Périgord Noir, une délibération de principe, adoptée le 14.11.2015, a clairement fixé la position des communes du territoire refusant à l'unanimité moins une voix l'intégration du SMICTOM du Périgord Noir dans un syndicat unique.

Parmi les nombreux arguments avancés, il faut souligner, tant ils sont plus que jamais d'actualité :

- La particularité d'un bassin de vie, hautement touristique -près de 3 millions de touristes par an- nécessitant une proximité et une réactivité au quotidien afin de répondre, en particulier, aux nombreuses attentes des professionnels et des collectivités ;
- La qualité de service donnant pleinement satisfaction dans ses modalités organisationnelles actuelles aux adhérents ;
- L'adaptation du périmètre d'intervention du SMICTOM du Périgord Noir aux besoins exprimés par tous les usagers du service ;
- La proximité du SMICTOM du Périgord Noir avec les élus locaux et les services techniques communaux, les administrés, sur un territoire marqué par une forte ruralité...

Il conviendrait d'ajouter que, tant le Président de la République, le Premier Ministre que le Ministre de l'Intérieur, dans des interventions les plus récentes, ont clairement rappelé être opposés « aux mariages forcés, laissant aux élus locaux faire le choix des modalités organisationnelles qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre sur leurs territoires ». La loi « engagement et proximité », adoptée le 11 décembre dernier, a clairement formalisé ce principe.

Pour autant, depuis plusieurs semaines, sont régulièrement évoqués, à différents niveaux, d'éventuels projets de fusion/absorption entre le SMD3 et le SMICTOM du Périgord Noir. Tel est le cas de l'étude rendue en date du 25

* M. Alain PASSERIEUX, Maire de Beynac et Cazenac, souhaite que le SMD3 apporte des réponses aux différentes questions posées par le SICTOM du perigord noir, et rappelées dans le courrier du 10 décembre 2019.

* Une restitution est donnée par le Président de la réunion qui s'est tenue le 06/01/2020 avec les communes ayant d'ores et déjà adopté les nouvelles modalités de la collecte des ordures ménagères :

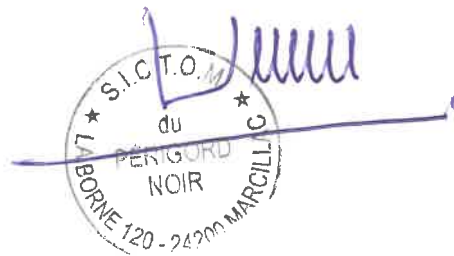
- Une satisfaction globale sur le fonctionnement
- Un matériel donnant satisfaction,
- Quelques petites difficultés mineures sur le matériel, à suivre en lien avec les communes.

La séance est levée.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 10 janvier 2020

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



C'est ainsi que la commission des marchés du 30 mai 2018 retenait la technologie dite « kinshofer », grappin multiprises sur grue et celle du 2 juin 2018 les matériels bornes semi-enterrées et enterrées, avec financement, par le SMICTOM du Périgord Noir, de 50 % des travaux de génie civil, les 50 % restants étant pris en charge par les collectivités.

Le SMICTOM du Périgord Noir s'est donc très tôt engagé dans cette direction, selon les techniques précitées.

Les retours d'expériences sont extrêmement positifs et encourageants : parfaite intégration des containers à l'environnement / limitation des nuisances visuelles en des lieux historiques et protégés / disparition des problèmes olfactifs / adaptation des matériels aux contraintes du terrain / rapidité de collecte / contraction des coûts / rationalisation des tournées / diminution des dépenses de personnel et annexes / bonne réaction des usagers et comportementale....

Au total, rien ne saurait à ce stade remettre en cause les choix arbitrés par les élus du Comité Syndical du Périgord Noir.

Autant d'arguments qui justifient l'incrédulité des membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir face à certaines prises de position ou orientations du SMD3, à l'opposé de leurs convictions.

Aussi, les membres du Comité Syndical du SMICTOM du Périgord Noir, à l'unanimité, au-delà de l'attachement qu'ils portent à une organisation efficace, performante, réactive, au plus près du terrain... tiennent à rappeler que le SMICTOM du Périgord Noir ne saurait être placé sous le joug d'une machine lourde, niant la volonté des élus locaux et des intérêts majeurs du territoire.

Ils précisent qu'en l'absence de réponse du SMD3 fournissant les éléments concrets et précis aux demandes financières et techniques formulées, ils pourraient envisager une remise en cause des projets portés par le SMD3 et les syndicats de proximité.

Ils souhaitent de nouveau réaffirmer leur volonté de préserver non seulement leur organisation territoriale indépendante mais aussi leurs modalités de fonctionnement.

Ils souhaitent toutefois confirmer leur volonté de poursuivre, avec le SMD3, **un travail partenarial**, reposant sur la **concertation** et laissant toute sa place à **l'expression des élus locaux**.

Questions diverses :

* Le Président, sur le projet de motion, apporte quelques précisions.

Il fait état des différents échanges intervenus lors du dernier comité syndical. Il insiste sur la volonté unanime des élus du Périgord Noir de préserver une indépendance de fonctionnement du SICTOM DU PERIGORD NOIR. Celle-ci tient principalement :

- A la satisfaction portée sur le travail des équipes
- A une réactivité qui est un bien précieux
- A une relation de proximité essentielle
- A la particularité du territoire hautement touristique nécessitant une capacité d'intervention rapide
- A l'importance de conserver une structure locale.

A la suite, sur cette même question, le vice-Président, Jérôme Peyrat, précise que cette motion est l'expression d'une vigilance des élus locaux sur la question de la gestion des déchets qui souhaitent la préservation de l'autonomie du SICTOM DU PERIGORD NOIR afin de maintenir une haute qualité de service, due principalement à l'excellent niveau technique, organisationnel et administratif des équipes.

Le Président rappelle en outre l'attachement des membres du Comité Syndical du SICTOM DU PERIGORD NOIR à l'emploi local.

* M. Joël PARKITNY, d'Archignac, insiste sur deux points : la nécessité d'exercer la plus grande vigilance sur l'évolution de la tarification des déchets ainsi que sur le maintien de la qualité de service.